

L'Etat EN BOURGOGNE



Dès les premiers symptômes de la crise économique et financière, en septembre 2008, les services de l'État se sont mobilisés pour mettre en œuvre avec diligence le plan de relance arrêté par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République.

Ces mesures ont été mises en place en 3 vagues successives :

- les premières mesures ont porté sur l'accès au crédit et sur l'augmentation du nombre de contrats aidés
- le 4 décembre a été lancé le plan de relance proprement dit, comportant 21 mesures très diverses mais concordantes dans l'objectif de relancer l'économie par l'investissement

- le dispositif s'est trouvé complété début 2009 par des mesures spécifiques prises dans le cadre du pacte national pour l'automobile puis lors du sommet social du 18 février.

La Bourgogne bénéficie très directement de la plupart de dispositifs mis en place pour décliner tous ces engagements.

La plupart des mesures sont d'ores et déjà opérationnelles. De nombreux projets ont été lancés.

251 M€ de crédits supplémentaires ont d'ores et déjà été identifiés.

Une des mesures du plan de relance est désormais concrètement ressentie par 82000 ménages bourguignons puisqu'au cours de ce mois d'avril, est versée la prime de solidarité active de 200€ qui anticipe la généralisation du revenu de solidarité active. Cette prime exceptionnelle vient soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.

La période de crise profonde que nous traversons doit en premier lieu nous conduire à une mobilisation convergente et exceptionnelle. C'est le sens du plan de relance auquel les collectivités publiques comme les entreprises qui se situent dans des secteurs porteurs sont appelées à ajouter leurs propres efforts.

Cette période difficile doit aussi être mise à profit pour préparer l'avenir et mettre la Bourgogne en situation de rebondir dès les premiers signes de reprise économique.

Trois préoccupations sont d'ores et déjà prises en compte par les dispositifs nationaux :

- permettre aux entreprises de franchir le cap sans se séparer d'une main d'œuvre généralement qualifiée et compétente. C'est le sens du renforcement de l'indemnisation du chômage partiel, qui a été augmentée depuis le début de cette année de 50 à 60 % du salaire et qui devrait être prochainement portée à 75%.
- dans le même but, le dispositif FNE-formation sera simplifié et relancé afin d'orienter les entreprises vers la formation de leur salarié pendant cette période de baisse d'activité. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera également encouragée.
- lancer des programmes de recherches et de développement technologiques à même de conférer à nos entreprises une nouvelle longueur d'avance. Si la Bourgogne bénéficie directement dès à présent de deux équipements de recherche (ISAT et AGRAL), elle devrait également s'inscrire dans la dynamique créée par le lancement des grands programmes de recherche nationaux cofinancés par le plan de relance notamment dans les domaines des moteurs du futur et des énergies renouvelables.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

N°SPECIAL - AVRIL 2009

Dossier spécial

LE PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE EN BOURGOGNE



La relance en quelques chiffres

251 M€ : total des mesures financières de toute nature mises en place par l'État en Bourgogne depuis le début de la crise

5 200 : nombre de salariés embauchés grâce au dispositif « zéro charge » et aux contrats aidés depuis le 1^{er} janvier 2009

2 800 : nombre d'entreprises bénéficiaires de garanties, de prêts, de mesures fiscales et de délais de paiement

82 000 : nombre de ménages de Bourgogne bénéficiaires de la prime de solidarité active

746 : nombre de collectivités territoriales engagées au 14 avril 2009 dans l'effort de relance

Pour en savoir plus et retrouver les 1000 projets de la relance, rendez-vous sur :

www.relance.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

L'essentiel :

Face au ralentissement économique, l'État accélère en 2009 la réalisation des grands programmes d'équipement contractualisés ou non ainsi que la rénovation de son propre patrimoine

Cet effort exceptionnel d'investissement comporte également de nouveaux projets, prêts à être lancés mais qui n'avaient pas pu être financés jusqu'à présent. Au 14 avril 2009, l'ensemble des projets engagés ou en cours d'engagement recensés à ce stade en Bourgogne mobilise une contribution supplémentaire de 56 M€ de l'État au profit de 60 chantiers dont les premiers ont effectivement démarré à la mi-mars.

Le détail des investissements soutenus par l'Etat

Infrastructures routières

- - entretien préventif de la chaussée de la N7 à St Pierre le Moutier (58) : 950 000 €
- réalisation du contournement de Moiry en prolongement de l'A77 au sud de Nevers (58) : 8 000 000 €

Voies ferrées

- - régénération et accélération de l'étoile ferroviaire de Cravant (89-58) (phases 1 et 2) : 5 670 000 €
- modernisation des ouvrages d'art (phase 3) : 3 500 000 €

Voies navigables

- reconstruction des barrages d'Auxonne (21) et de La Truchère (71) : 2 000 000 €
- confortement des digues du bief de Pagny (21) : 2 300 000 €

Entretien des autres voies

- (à préciser) : 2 850 000 €

Aménagement du territoire

- - accélération des paiements de 44 opérations engagées antérieurement : 2 440 000 €

Enseignement supérieur et recherche

- construction d'un nouveau restaurant universitaire au Creusot (71) : 600 000 €
- projet « AGRALE » - plateforme de phénotypage à haut débit (21) : 360 000 €
- équipement du laboratoire « énergétique » de l'ISAT (58) : 140 000 €
- mise en sécurité et accessibilité du campus de l'Université (21) : 1 777 000 €
- restructuration du bâtiment B3 santé STIC de l'Université (21) : 500 000 €
- - logement étudiant : rénovation du bâtiment « Saint Bernard », études relatives aux pavillons « de Brosse » et « bâtiment A » (21) : 1 210 000 €

Sécurisation des établissements de santé ayant une activité en psychiatrie

- CH de Côte d'Or : 116 670 €
- CH Nièvre : 25 403 €
- CH Saône-et-Loire : 138 893 €
- CH Semur en Auxois : 88 891 €
- CHRU Dijon : 19 945 €
- Clinique Ker Yonnec (89) : 7 019 €
- Clinique médicale St Rémy (71) : 35 340 €
- Clinique du Tremblay (58) : 38 047 €

Etablissements accueillant des personnes âgées

- création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Fourchambault (58) : 260 100 €
- construction d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Paray le Monial - Gueugnon (71) : 324 600 €

Etat exemplaire : rénovation du patrimoine immobilier de l'Etat

- Cité administrative Dampierre à Dijon (21) : remplacement des huisseries : 1 743 000 €
- ENESAD (21) : restructuration et mise en conformité du bâtiment « Champs Prévois » : 601 000 €
- Sous-préfecture de Montbard (21) : nouvelle chaufferie : 175 000 €
- Rénovation de la préfecture de la Nièvre et des sous-préfectures de Clamecy et de Château-Chinon (58) : 532 400 €
- Gendarmerie de Decize (58) : remplacement des chaudières : 93 700 €
- Cité administrative de Mâcon (71) : accessibilité et sécurité du restaurant administratif : 40 000 €
- Services des finances (71) : remplacement des ouvrants : 20 000 €
- Préfecture de l'Yonne (89) : remplacement des ouvrants : 170 000 €
- Commissariat de police de Sens (89) : remplacement d'une chaudière et de menuiseries extérieures : 190 000 €
- Restructuration du Commissariat d'Auxerre (89) : études et travaux : 7 000 000 €
- Divers audits énergétiques : 800 000 €

Amélioration du patrimoine du ministère de la justice

- Travaux à la maison d'arrêt de Dijon (21) : 325 400 €
- Travaux au siège de la DISP (21) : 87 000 €
- Création d'un quartier courte peine à Dijon (21) : 1 750 000 €
- Travaux à la maison d'arrêt de Nevers (58) : 51 500 €
- Mise aux normes du système informatique du service pénitentiaire d'insertion et de probation (58) : 30 000 €
- Travaux au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand (71) : 17 700 €
- Création d'un quartier courte peine Varennes-le-Grand (71) : 1 500 000 €
- Rénovation du palais de justice d'Auxerre (89) : 1 490 000 €
- Rénovation du tribunal d'Instance de Sens (89) : 680 000 €
- - Travaux à la maison d'arrêt d'Auxerre (89) : 145 000 €
- Mise aux normes de sécurité du service pénitentiaire d'insertion et de probation Yonne (89) : 8 100 €
- Travaux au centre de détention de Joux la Ville (89) : 17 000 €

• Opérations dont les travaux ont d'ors et déjà commencé

Préservation du patrimoine - Restauration des monuments historiques

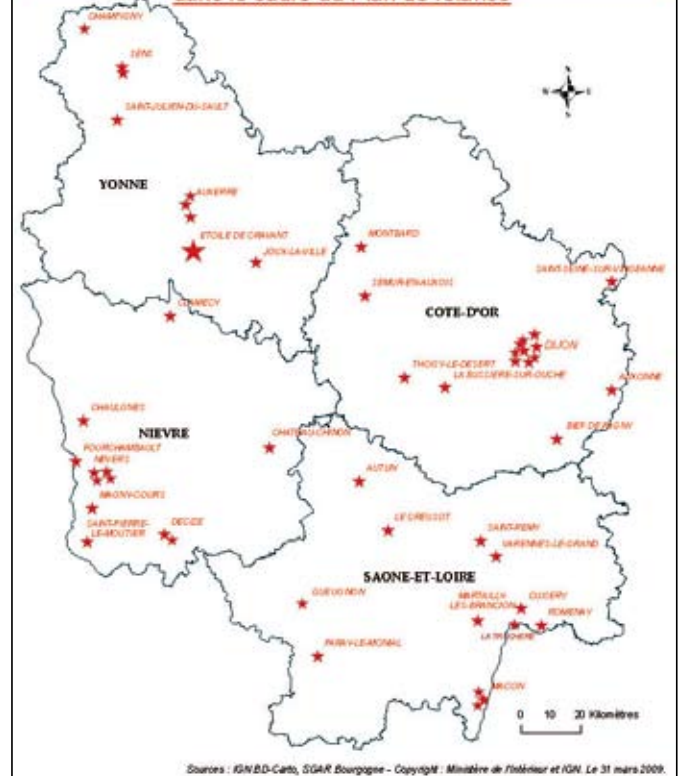
- - Cathédrale de Dijon (21) : 150 000 €
- - La Bussière sur Ouche (21) : 200 000 €
- - Eglise de Saint Seine sur Vingeanne (21) : 220 000 €
- - Eglise de Thoisy le Désert (21) : 150 000 €
- Cathédrale de Nevers (58) : 500 000 €
- Construction des nouvelles archives départementales de la Nièvre (58) : 2 112 000 €
- - Eglise de Décize (58) : 180 000 €
- Cathédrale d'Autun (71) : 90 000 €
- Château de Martailly-les-Brancion (71) : 80 000 €
- - Eglise de Cuisery (71) : 80 000 €
- - Ferme de Romenay (71) : 180 000 €
- - Cathédrale de Sens (89) : 850 000 €
- - Eglise de Joux la Ville (89) : 130 000 €
- - Eglise St Julien du Sault (89) : 320 000 €

D'autres dispositifs mobilisés au plan national bénéficient à la Bourgogne :

- l'État engagera directement 1,73 Mds € d'investissements dans le domaine de la défense. Leur répartition n'est pas publique.
- les grandes entreprises publiques (EDF, GDF-Suez, SNCF, RATP et La Poste) ont été invitées à intensifier de 4 Mds € sur leurs ressources propres (+35%) leurs programmes d'investissements 2009.
- la Caisse des Dépôts et Consignations a réservé une enveloppe de 8 Mds € sur les fonds d'épargne, destinée à être prêtée, au côté des banques, aux sociétés porteuses de projet et aux collectivités locales qui cofinancent les projets. Au cas par cas, l'État pourra intervenir pour garantir partiellement les emprunts des grands projets sous un plafond maximum de 8 Mds € afin que ceux-ci puissent trouver plus facilement des financeurs et payer un taux d'intérêt moins élevé.

Pour ces trois catégories d'investissements, les projets qui seront réalisés en Bourgogne ne sont pas identifiés à ce jour.

Localisation des 60 premiers investissements soutenus par l'Etat dans le cadre du Plan de relance



La région Bourgogne bénéficiera au total en 2009 de plus de 32 M€ de dotations d'aides à la pierre en intégrant le complément d'enveloppe attribué à l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU); le plan de relance représente 30% de ces crédits.

L'essentiel :

Pour soutenir la construction et venir en aide de façon concrète aux ménages, l'État met en place plusieurs mesures.

Une action volontariste envers les locataires HLM :

- Accélération de la production des 2000 nouveaux logements sociaux, fixés comme objectif en 2009 pour la Bourgogne, en augmentant l'aide de l'État de 1000 € pour les logements financés avant le 30 juin 2009,
- Prêt à 1,9% pour l'amélioration énergétique des logements sociaux les moins performants,
- Accélération des projets de rénovation urbaine grâce à un complément de crédits de l'ANRU de 5,2 M€.

Des aides majorées et plus avantageuses pour relancer l'accession à la propriété :

- Doublement du montant du prêt à taux zéro en 2009 pour l'achat de logements neufs par des personnes réalisant une première accession,
- Davantage de bénéficiaires du différé de remboursement du terrain (Pass-foncier) et de la TVA à 5,5%, avec un apport supplémentaire de l'État aux collectivités.

Des aides supplémentaires pour les propriétaires qui réduisent leur consommation énergétique et traitent les situations de logements indignes.

La création d'un éco-prêt à taux zéro, pouvant être cumulé avec le crédit d'impôt développement durable, destiné à aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

L'ensemble de ces mesures produit un effet direct sur l'emploi dans le secteur du BTP, de la production de matériaux ou du commerce. La création d'un logement permet la création ou le maintien de deux emplois sur une année.

Pour assurer un suivi efficace de ces mesures, le bureau du Comité Régional de l'Habitat comprenant professionnels, partenaires sociaux, élus, associations, se réunit régulièrement pour faire le point sur la mise en œuvre et l'évaluation de ce plan.

Cet effort exceptionnel s'ajoute aux moyens très importants que consacre l'État aux autres volets du domaine du logement avec pour 2009, en Bourgogne, un chiffre qui devrait dépasser 123 millions d'euros en aides à la personne et 398 millions d'euros d'aides indirectes liées notamment à la TVA à 5,5% (au lieu de 19,6%) et à l'ensemble des aides fiscales.

1 • Financer de nouveaux logements sociaux

Un programme de 2000 nouveaux logements sociaux subventionnés par l'État est prévu en Bourgogne, dont 590 logements très sociaux.

Ce programme sera accéléré en augmentant l'aide de l'État de 1 000 € pour les logements financés avant le 30 juin 2009 et qui seront dans les 15 000 premiers recensés au niveau national.

Le plan de relance a également généré une première mesure, fin 2008, prolongée jusqu'au 31 mars 2009, permettant à des bailleurs sociaux d'acquérir des logements en Vente en l'État Futur d'achèvement (VEFA) à des promoteurs.

85 logements ont été acquis par des organismes HLM en Bourgogne dans ce cadre.

La Bourgogne pourra bénéficier en 2009 de 430 logements dits PLS (Prêt Locatif Social), qui bénéficient d'une TVA à 5,5% et d'avantages fiscaux, principalement utilisés pour financer les structures pour personnes âgées et foyers pour étudiants ou jeunes travailleurs.

320 logements PLS sont spécifiquement prévus dans le cadre du plan de relance pour les opérateurs privés souhaitant faire du logement social : les logements qui en résulteront bénéficieront d'un loyer encadré pour des locataires sous conditions de ressources.

2 • Favoriser l'accession sociale à la propriété

Le montant du prêt à taux 0% est doublé en 2009 pour l'achat de logements neufs pour les personnes qui effectuent une première accession à la propriété.

Le prêt est majoré de 15 000 € en cas d'apport complémentaire d'une collectivité.

Le prêt est également majoré en cas de construction en normes BBC (bâtiment basse consommation).

Le Pass-Foncier est une aide supplémentaire et exceptionnelle pour l'accession sociale à la propriété.

Le futur propriétaire commence à rembourser la construction et ne paie le terrain qu'ultérieurement.

Ce dispositif permet aux accédants de bénéficier d'une TVA à 5,5%, du doublement du prêt à taux 0% et d'une aide du 1% logement, représentant au total une aide de plus de 60 000 €.

L'aide attendue d'une collectivité sera réduite de moitié par un remboursement de 2000 € de l'État à la collectivité.

La nouvelle loi relative à la mobilisation en faveur du logement étend également le produit Pass foncier aux logements collectifs.

En Bourgogne, 600 logements pourront bénéficier du Pass-Foncier en 2009. Les moyens financiers pour soutenir les collectivités sont en place.

3 • Accélérer les opérations de rénovation urbaine

36 projets bourguignons ont été présentés à l'ANRU, pour en améliorer le contenu et en accélérer la réalisation. 5,2 M€ ont été attribués à la région Bourgogne.

4 • Lutter contre l'habitat indigne grâce aux aides de l'ANAH

Sur l'ensemble de la Bourgogne, pour lutter contre l'habitat indigne, l'ANAH (Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) allouera des aides pour rénover 360 logements indignes ou très dégradés.

5 • Encourager les propriétaires à améliorer la performance énergétique de leur logement

Création d'un éco-prêt à taux zéro

Elaboré à la suite du Grenelle de l'environnement, ce prêt aide les particuliers à réaliser des bouquets de travaux importants de réhabilitation thermique de leur logement.

Au titre du plan de relance, le Parlement a autorisé le cumul de cet éco prêt avec le crédit d'impôt « développement durable ».

Le crédit d'impôt « développement durable » permet aux propriétaires de bénéficier d'une aide fiscale à raison des dépenses qu'ils engagent pour améliorer les performances énergétiques ou environnementales de leur logement : acquisition de chaudières efficaces, de matériaux d'isolation thermique, d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, d'équipements de récupération des eaux pluviales...

Ce cumul, qui constitue une mesure particulièrement incitative, est prévu pour deux ans - 2009 et 2010 - et réservé aux foyers fiscaux dont les ressources n'excèdent pas 45 000 €.

L'ANAH apportera aussi une aide aux propriétaires occupants à ressources modestes pour améliorer la performance énergétique de leur logement.

1850 logements seront concernés sur la Bourgogne en 2009 et 2010

6 • Développer les actions en faveur de l'hébergement et des structures d'accueil

Un programme important d'humanisation des structures a été instauré.

Les structures existantes vont bénéficier de financements de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour améliorer les conditions de vie et humaniser les espaces d'hébergement. 8 projets ont été recensés en Bourgogne et concernent 147 places.

La création de nouveaux établissements mieux adaptés aux conditions actuelles est lancée. Une première opération programmée en Saône et Loire pourrait bénéficier d'une subvention en 2009. Une seconde est également en montage en Côte d'or pour aboutir en 2010.

7 • Aider les propriétaires qui louent leurs logements à d'autres pour en améliorer la qualité.

Bâtiments existants :

Les propriétaires qui louent leurs logements bénéficieront de subventions pour réhabiliter 570 logements destinés à être loués avec un loyer « maîtrisé ».

Dans le cadre des opérations programmées 100 logements pourront également bénéficier d'interventions financières de l'ANAH pour améliorer la performance énergétique des logements.

Création de nouveaux logements :

Les opérateurs privés, outre les réservations PLS déjà évoquées en 1, pourront bénéficier des avantages fiscaux s'ajoutant aux dispositifs de Robien et Borloo.

8 • Améliorer la performance énergétique des logements les plus énergivores du parc HLM.

Un prêt au taux réduit de 1,9% de la Caisse des dépôts et consignations grâce à la bonification de l'État est ouvert aux organismes HLM pour rénover leur parc situé dans les trois niveaux de performance les moins élevés du diagnostic technique.



LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS (55 M€)

SOUTENIR

L'essentiel :

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de l'investissement public. C'est pourquoi l'État a décidé de soutenir leurs investissements par une mesure exceptionnelle. Le système retenu se veut simple. Il consiste à reverser de façon anticipée le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dû sur les investissements 2008 des collectivités dont les dépenses d'investissement s'accroîtront en 2009 par rapport à la moyenne des 4 années antérieures.

746 collectivités bourguignonnes avaient souscrit à cette mesure au 14 avril 2009* ; le surcroît de FCTVA qui leur sera versé cette année est estimé à ce jour à au moins 55 M€.

La mobilisation des collectivités de la région Bourgogne, par département :

Nbre de délibérations - Croissement moyen des investissements en 2009

Cote d'Or et région	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	TOTAL
244	82	247	173	746
169,1 M€ soit + 86,12%	41,15 M€ soit + 31,81%	147,2 M€ soit + 41%	78 M€ soit + 63%	435,45 M€

* cette mesure est ouverte jusqu'au 15 mai prochain.



LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (73 M€)

L'essentiel :

Les mesures en faveur des entreprises allient des remboursements anticipés d'impôts (crédit impôt recherche, mensualisation de la TVA...), des réductions d'impôts (exonération totale de taxe professionnelle des investissements 2009), des garanties (OSEO pour les PME, SIAGI (société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité) pour l'artisanat et le petit commerce), des prises de participations (Fonds stratégique d'investissement (FSI) et Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile (FMEA)), un traitement adapté des créances fiscales et la mise en place de la médiation du crédit.

Est intervenue également la suppression de l'inscription au privilège du trésor des délais de paiement accordés par l'Etat pour le règlement des dettes fiscales et sociales des entreprises dès lors que le plan de règlement qui leur a été accordé est respecté.

Les exploitations agricoles bénéficient pour leur part de mesures spécifiques consacrées à leur performance énergétique.

Enfin, l'État a porté le 19 décembre dernier le montant du premier acompte de ses marchés publics de 5 à 20 %.

Si aucune prise de participation du FSI ou du FMEA n'est à ce jour intervenue en faveur d'une entreprise de Bourgogne, l'ensemble des autres mesures a déjà permis d'apporter et de consolider plus de 73 M€ de liquidités en faveur de près de 2 000 entreprises et a contribué à résoudre les difficultés financières de plus de 800 PME.

Il est précisé que les données relatives aux exonérations de taxe professionnelle ne sont pas encore disponibles à ce jour et ne sont donc pas comprises dans ces totaux.

Le chiffrage des mesures :

Les crédits d'impôts, garanties et primes cités ci-dessous augmentent constamment puisque les dispositifs mis en place sont ouverts au moins jusqu'à la fin de l'année 2009.

Les données connues au 14 avril sont les suivantes :

- augmentation des capacités d'intervention d'OSEO : 222 dossiers pour 18,17 M€ de prêts garantis
- augmentation des avances sur les marchés publics de l'État : 1 M€
- plans de performance énergétique des exploitations agricoles : 0,5 M€
- mesures fiscales de trésoreries (hors grandes entreprises)* : 20,6 M€ (836 entreprises)
- remboursement anticipé du crédit impôt recherche* : 3,7 M€ (71 entreprises)
- remboursement de crédits de TVA imputables à la mesure de mensualisation (depuis le 15 janvier 2009)* : 4,7 M€ (789 entreprises)
- nombre de plans de règlement accordés par les comptables publics : plus de 700
- nombre d'entreprises ayant sollicité avec succès le médiateur du crédit (depuis novembre 2008) : 101 entreprises représentant un encours total de 25 M€

*cumuls à fin février 2009. Les données relatives au mois de mars ne sont pas encore disponibles.

D'autres dispositifs mobilisés au plan national concourent à cet objectif : au-delà du Fonds stratégique d'investissement (FSI) et du Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile (FMEA), 1 Md€ a été accordé au plan national pour faciliter le refinancement des établissements de crédit automobile.

LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN A L'EMPLOI (53 M€)

SOLIDAIRE

L'essentiel :

Le plan de relance de l'économie comporte un volet très conséquent consacré à la solidarité nationale et à l'emploi.

Celui-ci comporte essentiellement 6 mesures :

- l'aide à toute nouvelle embauche, en CDD comme en CDI, effectuée en 2009 par les entreprises de moins de 10 salariés (dispositif « zéro charge »). Cette aide a pour effet d'annuler les charges patronales résiduelles au niveau du SMIC où elle représente environ 185 €/mois.

- le renforcement des contrats aidés (contrats d'avenir CAV, contrats d'accès à l'emploi CAE et contrats initiative emploi), en nombre comme en montant de leur prise en charge par l'État. Ainsi, la subvention de l'État est-elle portée à compter du 1^{er} avril 2009 à 90% pour les contrats du secteur non marchand (CAE).

- le versement d'une prime de solidarité active de 200 € anticipant sur l'entrée en vigueur du RSA. Celle-ci est versée depuis début avril en faveur de 82 000 ménages de la région Bourgogne.

- la prime « à la casse » est versée pour toute mise à la casse d'un véhicule âgée de plus de 10 ans assortie du rachat d'un véhicule « propre » neuf.

- l'augmentation du nombre d'autorisations de recours au chômage partiel, de leur durée maximale (jusqu'à 1000 h/an dans les secteurs du textile et de l'automobile), du montant de la contribution de l'État et la revalorisation concomitante de l'indemnisation des salariés subissant une période d'activité réduite.

- l'attribution par la CNSA et par l'État de compléments de crédits pour les budgets 2009 dans les domaines du handicap, de la dépendance et de l'urgence sociale.

- **enfin, une prime de 500 € sera attribuée à toute personne ayant :**
- travaillé entre 2 et 4 mois seulement dans les 28 derniers mois et à ce titre ne pouvant pas bénéficier des dispositions de la nouvelle convention d'assurance chômage.
- une fin de contrat de travail intervenant après le 01/04/09

Le chiffrage des mesures :

Les montants cités ci-dessous augmentent constamment puisque la plupart des dispositifs mis en place sont ouverts au moins jusqu'à la fin de l'année 2009.

La situation au 14 avril 2009 était la suivante :

- aide à l'embauche dans les TPE : 2781 embauches effectuées depuis le début de l'année, correspondant à une aide de l'État de 5,3 M€ sur l'année 2009
- renforcement des contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CIRMA) : 2381 contrats prescrits par Pôle-Emploi sur un objectif annuel de 10 000, bénéficiant au total d'une prise en charge par l'État majorée de 20 M€ par rapport à 2008
- augmentation du recours au chômage partiel : 400 000 heures indemnisées depuis le 1^{er} janvier 2009, correspondant à une contribution de l'État de 1,4 M€
- prime de solidarité active : 16,4 M€ en faveur de 82 000 ménages bourguignons
- budgets complémentaires dans les domaines du handicap, de la dépendance et de l'urgence sociale : 3,6 M€
- prime « à la casse » : 6,5 M€ prévus pour 2009 en Bourgogne dont 1,013 M€ déjà versés pour l'acquisition de 1 013 véhicules neufs

L'Etat en Bourgogne – N°SPECIAL – Avril 2009
Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée

Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe

Coordination : Cécile Hermier

Rédaction de ce dossier : SGAR.

Composition : Digital Concept

Impression : ICO

Ce document a été réalisé sous le label Imprim'Vert.

Imprimé avec des encres végétales
sur un papier blanchi sans chlore.

LES FONDS EUROPÉENS SONT AUSSI MOBILISÉS (4,4 M€)



En complément de la mobilisation exceptionnelle de crédits de l'État, le préfet de région, autorité de gestion des fonds européens alloués à la Bourgogne pour la période 2007-2013, a donné instruction de mobiliser plus fortement :

- le fonds social européen (FSE) au profit des mesures visant à favoriser la formation des salariés, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'accès des demandeurs d'emploi au marché du travail,

- le fonds européen de développement régional (FEDER) au profit des opérations structurantes, éligibles et prêtes à être lancées.

C'est ainsi qu'il est proposé au comité de programmation, en accord avec le Conseil régional, de doubler de 0,95 à 1,9 M€ la contribution du FEDER à l'extension de l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de Nevers, à l'instar de ce qui a été fait en décembre 2008 au profit de la plateforme portuaire de Gron dans l'Yonne. D'autre part, le FEDER interviendra à hauteur d'au moins 0,5 M€ pour financer des équipements performants de recherche sur les moteurs au profit du nouveau laboratoire d'énergétique des véhicules de l'ISAT.